



Le Conseil d'Etat

7414-2023

Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche (DEFR)
Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Palais fédéral est
3003 Berne

**Concerne : révision des ordonnances 1 et 3 relatives à la loi sur le travail
(Système d'information et de documentation de la Confédération pour la
mise en œuvre et l'exécution de l'obligation d'utiliser soigneusement les
produits chimiques sur le lieu de travail)**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil a pris connaissance avec intérêt de votre courrier du 1^{er} septembre 2023, concernant l'objet cité en marge, et vous en remercie.

Après un examen attentif du projet de révision et du rapport explicatif du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) du mois de juillet 2023, nous vous informons que nous approuvons pleinement ces propositions de modifications législatives.

En effet, la création d'une base légale pour le système informatique SICHEM développé par le SECO et les précisions apportées à l'obligation déjà existante pour les entreprises d'une utilisation soigneuse des produits chimiques est tout à fait pertinente et permet d'assurer leur bonne mise en œuvre.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre prise de position, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :


Michèle Righetti-El Zayad

Le président :


Antonio Hodgers